

Les crédits

[Français]

M. Gauthier: Madame la Présidente, il n'y a pas de difficulté. L'opposition officielle a commencé cette pratique il y a déjà plusieurs années. En autant que le député le dise au début de ses remarques, je pense que, la Présidence étant avertie, elle peut prendre les dispositions nécessaires. Je pense que chaque député doit indiquer son intention de partager son temps de parole avec une autre personne, autrement, cela ne fonctionnera pas.

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable député. Effectivement, si chacun et chacune des députés avertissent la Présidence au début d'une allocution, il est possible de tenir compte du temps, sinon, cela devient absolument impossible pour le Président d'avertir les députés ou alors on va se trouver dans une situation où quelqu'un va dépasser son temps de parole, et on ne le saura plus. Je suis bien d'accord mais à condition que chacun et chacune avertissent s'il ou elle compte prendre 10 minutes seulement. Si la période est de 20 minutes, à ce moment-là, il n'y a aucun problème.

Reprise du débat. L'honorable député d'Edmonton-Est a la parole.

[Traduction]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, pour commencer, je voudrais dire que j'ai l'intention de ne parler que pendant 10 minutes, et peut-être moins longtemps. Je suis certain que cela fera extrêmement plaisir à mes collègues ici aujourd'hui. Le député d'Okanagan-Shuswap participera peut-être aussi au débat. Je considère que je me plie, disons, aux désirs de la Chambre.

Je voudrais dire pour commencer que, comme mon collègue, le député de Esquimalt-Juan de Fuca, je vais essayer aussi d'éviter de parler d'hypocrisie. Ce ne sera pas facile mais je veux que vous sachiez que je vais faire de mon mieux pour éviter ce mot lorsque je parlerai de ce qui constitue en fait l'essentiel de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir, si les Canadiens peuvent compter que le parti libéral va obliger sa majorité au Sénat à avoir le courage de ses convictions. C'est la seule question dont la Chambre est saisie aujourd'hui, bien que, pour se plier aux usages parlementaires, il a fallu rédiger la motion en des termes moins directs.

Je voudrais laisser entendre que les Canadiens découvrent que, décidément, ils ne peuvent pas compter sur les libéraux quand ils ont la possibilité d'abolir la TPS. Ils

peuvent s'attendre à ce que les libéraux se lancent dans des diatribes stériles contre elle à la Chambre des communes, mais non à ce que ces derniers utilisent leur majorité au Sénat pour rejeter la TPS à l'autre endroit. Nous en sommes sûrs à cause du 3 mai. Le 3 mai a été le jour où l'autre endroit a adopté en deuxième lecture le projet de loi sur la TPS. C'était le jour où le Sénat, dont la majorité est libérale, a approuvé le principe de la TPS. C'est quelque chose dont tous les Canadiens devraient se souvenir.

M. Horning: Il y avait des gros titres dans le *Toronto Star*.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je voudrais que ce soit le cas. Bien que je sache que ce soit contre le Règlement de la Chambre, je voudrais avoir pu me glisser subrepticement à la Chambre cet après-midi avec un numéro du *Toronto Star* que je pourrais maintenant brandir; une manchette en caractères de 96 points à la une, annonçant: «La majorité libérale au Sénat approuve la TPS.» Ça me fait bien de la peine de ne pouvoir le faire, car, autant que je sache, jamais le *Toronto Star* n'a publié une telle manchette.

Pourquoi il ne l'a pas fait, cela doit, bien sûr, rester affaire de conjectures. Mais ce qui ne doit pas rester affaire de conjectures, c'est la performance des libéraux au Sénat. Ils tenaient l'occasion, le 3 mai, de rejeter la TPS au lieu de la laisser passer tranquillement, un peu comme une belette reniflant autour du poulailler la nuit.

Il y en a certains à la Chambre qui croient que le fait pour le Nouveau Parti démocratique d'inciter les sénateurs libéraux à rejeter la TPS constitue en quelque sorte un abandon de son opposition de principe au Sénat. Je tiens à assurer deux choses à la Chambre. Tout d'abord, que le NPD n'a en rien diminué son opposition absolue et fondamentale à cette autre Chambre non élue, non démocratique—et je m'arrête avant de lancer des épithètes peut-être antiparlementaires, madame la Présidente. Je me contenterai de dire que le NPD demeure absolument opposé à l'autre endroit actuel et qu'il l'abolira si jamais il en a la chance.

Qu'est-ce qui viendra après? Quelle forme pourrait prendre par la suite la seconde Chambre du Parlement? C'est un sujet légitime de débat et comme ce doit être le cas dans les caucus des autres partis, je puis vous assurer que, au caucus néo-démocrate, il y a un vaste éventail d'opinions sur la forme que prendra la seconde Chambre.